

Tableau de bord économique 2007 de Caen la mer

Note explicative : définitions, méthodologie et précautions de lecture

Assédic : Les données Assédic sur l'emploi salarié comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif ainsi qu'à caractère industriel et commercial, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMISA), les employés de maison, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte et les intermittents du spectacle. Les statistiques concernent les effectifs employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée, quel que soit le temps de travail effectué (temps partiel ou complet), quel que soit le statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée), qu'ils soient présents à cette date dans l'entreprise ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel.

Catégorie 1 : Personnes à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et qui sont immédiatement disponibles, hormis les personnes ayant travaillé plus de 78 heures durant le mois de décembre.

Catégorie 1+2+3 : Ensemble des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles quel que soit le temps de travail recherché, hormis les personnes ayant travaillé plus de 78 heures durant le mois de décembre.

CLAP : La source CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS (Déclarations annuelles de données sociales),
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales),
- des fichiers de paye de la fonction publique d'État.

Le champ de CLAP est quasi complet sur les salariés. En sont exclus les non-salariés, les emplois domestiques dont l'employeur est un ménage, les militaires (pour des raisons de secret défense). Pour la même raison, la localisation des personnels civils du ministère de la défense n'est qu'indicative. De même, le secteur agricole n'est pas intégralement couvert. Cette source permet d'analyser la structure de l'emploi et non les évolutions.

COMETE-JLJECO : La source de données COMETE - JLJECO permet de disposer d'indicateurs démographiques et économiques, actualisés chaque année. Les données sont calculées à partir de plusieurs sources traditionnelles (INSEE, Assédic, ...) et estimées en moyenne annuelle. Cette source couvre l'ensemble du territoire français. L'échelon le plus fin correspond à la commune. Les données sont comparables dans le temps et entre les territoires.

COMETE regroupe plusieurs indicateurs : population, population active (au lieu de résidence), emploi (au lieu de travail), valeur ajoutée, revenu et consommation des ménages, ...

Cette source permet d'apprécier l'emploi total d'un territoire (y compris les emplois agricoles, non salariés et publics).

Les données du nouveau recensement de l'INSEE ne seront disponibles à l'échelle de Caen la mer qu'à partir de 2009 : seules les données du recensement de 1999 sont aujourd'hui disponibles à cette échelle. La source COMETE - JLJECO permet de disposer d'estimations démographiques annuelles à l'échelle de Caen la mer.

Les séries sont recalculées à chaque mise à jour.

Pour plus d'informations : <http://jljeco.free.fr>

Créations d'établissements : Depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des créations d'établissements qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Elle s'appuie dorénavant, pour faciliter les comparaisons, sur les concepts harmonisés au niveau européen. Une création d'établissement correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production (soit l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur). Il s'agit des cas suivants :

- les créations d'établissements correspondant à la création de nouveaux moyens de production,
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an,
- les reprises par un nouvel établissement de tout ou partie des activités et moyens de production d'un autre établissement lorsqu'il n'y a pas continuité de l'établissement repris.

Définie ainsi, la nouvelle notion de création d'établissements est plus restrictive que celle qui était utilisée auparavant. En plus des créations pures, la nouvelle notion reprend une partie des réactivations (celles dont la dernière cessation est intervenue plus d'un an avant la nouvelle création) et une fraction des reprises d'établissements (celles pour lesquelles il n'y a pas continuité de l'établissement). Les créations pures ne sont plus distinguées des autres créations d'établissements.

Ces changements de concepts ont été aussi l'occasion d'élargir le champ de diffusion à l'ensemble des activités marchandes non agricoles : activités de l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Sont exclues de la démographie des établissements : les unités dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes...) et le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Les créations d'établissements issues de transferts d'établissements ne sont pas incluses ici compte tenu de leur spécificité.

DADS : La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf :

- les agents des organismes de l'Etat titulaires ou non (fonction publique d'Etat),
- les services domestiques,
- les activités extra-territoriales,
- les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française, mais exerçant leur activité hors de France.

Le champ recouvre donc l'essentiel des secteurs privé et semi-public.

Certaines entreprises accomplissent leur déclaration DADS de manière groupée. C'est à dire qu'elles affectent à un établissement l'ensemble des effectifs de l'entreprise. Malgré les contrôles et corrections effectuées par l'INSEE, il n'a pas toujours été possible de réattribuer à chaque établissement les postes qui le concernent. Ceci peut introduire, pour ces derniers une mauvaise localisation du lieu de travail.

Demandeurs d'emploi au 31/12 : Personnes en recherche d'emploi inscrites à l'ANPE et ayant une demande en cours au dernier jour de l'année.

Les Demandeurs d'Emploi inscrits en Fin de Mois à l'ANPE (DEFM) sont classés en six catégories, regroupées elles-mêmes en deux groupes :

- Le premier groupe comprend les demandeurs d'emploi immédiatement disponibles sur le marché du travail : chômeurs à la recherche d'un emploi à temps plein à durée indéterminée (catégorie 1), chômeurs à la recherche d'un emploi à temps partiel à durée indéterminée (catégorie 2) et chômeurs recherchant un emploi temporaire ou saisonnier à durée déterminée (catégorie 3).
- Le deuxième groupe comprend les demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles car ils exercent une activité réduite ayant occupé la personne plus de 78 heures le mois précédent : recherche d'un CDI à temps plein (catégorie 6), CDI à temps partiel (catégorie 7) et CDD (catégorie 8).

Les chômeurs des catégories 4 et 5 sont exclus du champ d'étude. La catégorie 4 enregistre les personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité). La catégorie 5 enregistre les personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi, donc également non immédiatement disponibles.

L'indicateur officiel de suivi du chômage se limite, depuis juin 1995, aux demandeurs d'emploi de catégorie 1 et exclut désormais les chômeurs de catégorie 6 ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du dernier mois. Les informations analysées dans le tableau de bord économique concernent la catégorie 1, sauf précision. Les données, toutes catégories confondues, sont relatives aux catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8.

Economie sociale : L'économie sociale se définit comme un ensemble d'entreprises rassemblées autour de principes communs qui régissent leur organisation et qui les différencient des autres entreprises du secteur privé (individuel et/ou capitaliste) ainsi que du secteur public. L'économie sociale se compose :

- des associations ayant une activité économique,
- des coopératives,
- des mutuelles,
- des fondations.

Ces formes d'entreprises partagent des grands principes parmi lesquels la liberté d'adhésion, la gestion démocratique, l'utilité collective et/ou sociale du projet, la non-lucrativité individuelle et l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics.

Elles sont présentes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Portail internet de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) - rubrique observatoire :

<http://www.cres-bn.com/affichage.php?id=374>

Les données utilisées par le CRES proviennent de l'exploitation des DADS.

Effectif en équivalent temps plein :

L'effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) est la somme des ETP de l'établissement au cours de l'année d'exercice. Cette notion correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence. Non calculé pour les missions d'intérim, il peut être estimé sur la base de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Emploi salarié / emploi non salarié : Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête BMO (Besoins en Main d'œuvre) – intentions d'embauche : L'enquête sur les intentions d'embauche pour 2008 a été réalisée en fin d'année 2007 à l'échelle des bassins d'emploi français. Elle concerne l'ensemble des établissements employeurs du champ UNEDIC. Néanmoins, tous les établissements n'ont pas répondu au questionnaire. Les résultats sont redressés pour être représentatifs de l'ensemble des établissements de la zone couverte par l'ASSEDIC.

Le territoire étudié correspond au bassin d'emploi de Caen sans Falaise (regroupement des Agences Locales pour l'Emploi (ALE) indiquées sur la carte en annexe.

Enseignement supérieur : Les données sont comptabilisées au lieu d'étude et non au lieu de résidence.

Les grades de licence, de master et de doctorat sont conférés respectivement à l'issue du premier, du deuxième et du troisième cycle.

Etablissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique (ou locale) de l'économie.

Indice de spécialisation de Caen la mer par rapport au niveau national = (part des salariés du secteur à Caen la mer / part des salariés du même secteur en France) x 100

Un indice supérieur à 100 signifie que le secteur est économiquement plus présent à Caen la mer que dans l'ensemble du territoire national. Il s'agit donc d'une spécialisation économique de Caen la mer, d'autant plus forte que l'indice est élevé.

Un indice inférieur à 100 signifie que le secteur est économiquement moins présent à Caen la mer qu'au niveau national.

Inventions d'origine française : Une "invention d'origine française" est une demande de brevet publiée issue, au moins pour partie, d'une recherche effectuée sur le territoire français, quelle que soit la « nationalité » du déposant (entreprise, organisme de recherche, inventeur indépendant, etc).

On qualifiera ainsi d'inventions d'origine française de 2004 les premiers dépôts de brevet, quelle que soit la voie de dépôt de cette demande initiale, effectués en 2004, publiés par la suite et qui résultent d'une recherche menée au moins en partie sur le territoire français, repérée par l'adresse de la résidence de l'inventeur.

Au-dessous du niveau départemental, la représentativité des inventions d'origine française n'est plus garantie.

Les domaines technologiques sont définis à partir des codes CIB, c'est-à-dire la technique mobilisée dans l'invention.

Si tous les inventeurs sont des résidents français, l'invention est considérée comme d'origine française. Si les inventeurs sont tous résidents étrangers, l'invention n'est pas considérée comme française. Si les inventeurs sont pour partie des résidents français et pour partie des résidents étrangers, un comptage fractionnaire est utilisé, c'est-à-dire que c'est la part de l'invention considérée comme française qui est comptabilisée.

Lieu de résidence / lieu de travail : Les données relatives à l'emploi sont comptabilisées au lieu de travail (localisation de l'employeur) tandis que les données concernant la population active et le chômage sont considérées au lieu de résidence.

Marché de l'immobilier d'entreprise :

Les données proviennent d'une étude réalisée par CB Richard Ellis et concernent l'agglomération caennaise.

Un changement de méthode peut être intervenu entre les données 2006 et 2007.

Immeuble ancien : immeuble de plus de 10 ans non rénové ou restructuré.

Immeuble neuf : immeuble nouvellement construit, de moins de 5 ans et n'ayant jamais été occupé. Cette catégorie d'immeubles est fiscalement assujettie à la TVA en cas de vente.

Immeuble récent : Immeuble de moins de 10 ans ayant déjà été occupé, non rénové ou restructuré.

Immeuble restructuré : immeuble ayant fait l'objet d'une restructuration lourde avec passage en TVA.

Entrepôt : local destiné aux activités de stockage et de distribution. Principales caractéristiques : hauteur sous plafond généralement supérieure à 7 m ; pourcentage de bureaux associés de l'ordre de 5% à 15% ; baies de livraison multiples à quai ou de plain pied ; aire de manœuvre importante ; espace et volume homogènes, avec en particulier des formes et hauteurs régulières.

Local d'activité : Immeuble ou lot individuel destiné aux activités traditionnelles de production et permettant de regrouper toutes les fonctions d'une entreprise sous un même toit. Principales caractéristiques : hauteur sous plafond supérieure à 4,50 m pour les halls d'activité ; pourcentage de bureaux associés généralement compris entre 15% et 25%.

HC : Hors charges

HD : Hors droits

HT : Hors taxes

Masse salariale : Les données concernent uniquement la masse salariale du 4^{ème} trimestre et non la masse salariale annuelle.

Nomenclature Economique de Synthèse (NES) : La nomenclature utilisée pour l'analyse des établissements et de l'emploi par activité correspond à la nomenclature NES. Il s'agit d'une double nomenclature nationale – d'activités économiques et de produits – agrégée, pertinente pour l'analyse économique.

NES 4	NES 16	NES 36
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	Agriculture, sylviculture et pêche
Industrie	Industries agricoles et alimentaires	Industries agricoles et alimentaires
	Industries des biens de consommation	Habillement, cuir Edition, imprimerie, reproduction Pharmacie, parfumerie et entretien Industries des équipements du foyer
	Industrie automobile	Industrie automobile
	Industries des biens d'équipement	Construction navale, aéronautique et ferroviaire Industries des équipements mécaniques Industries des équipements électriques et électroniques
	Industries des biens intermédiaires	Industries des produits minéraux Industrie textile Industries du bois et du papier Chimie, caoutchouc, plastique Métallurgie et transformation des métaux Industries des composants électriques et électroniques
	Energie	Production de combustibles et de carburants Production et distribution d'eau, de gaz et d'électricité
	Construction	Construction
Tertiaire	Commerce	Commerce et réparation automobile Commerce de gros Commerce de détail, réparations

	Transports	Transports
	Activités financières	Activités financières
	Activités immobilières	Activités immobilières
	Services aux entreprises	Postes et télécommunications Conseils et assistance Services opérationnels Recherche et développement
	Services aux particuliers	Hôtels et restaurants Activités récréatives, culturelles et sportives Services personnels et domestiques
	Education, santé, action sociale	Education Santé, action sociale
	Administration	Administration publique Activités associatives et extra-territoriales

Pour voir l'intégralité de la composition de cette nomenclature :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/nes2003/nes2003.htm>

Offres d'emploi : Les données concernent uniquement les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE. Les offres d'emploi diffusées par d'autres canaux ne sont pas comptabilisées.

Périmètres géographiques d'étude : Le périmètre d'étude privilégié pour l'analyse correspond au territoire de la Communauté d'agglomération Caen la mer. Parfois, en raison de l'indisponibilité des données ou de la non pertinence des informations à cette échelle, d'autres territoires sont étudiés :

- le bassin de Caen pour les intentions d'embauche (regroupement des Agences Locales pour l'Emploi qui sont mentionnées sur la carte en annexe),
- la zone ELA de Caen pour les professions en tension de recrutement.

Pour disposer de références territoriales, d'autres périmètres sont utilisés : Caen-Métropole (échelle du Schéma de Cohérence Territoriale SCOT), aire urbaine de Caen, zone d'emploi Caen-Bayeux, Basse-Normandie, France, ... L'Observatoire Economique dispose d'éléments de référence sur sept intercommunalités du Grand Ouest : celles de Caen, Rouen, Le Havre, Rennes, Angers, Tours et Le Mans.

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons temporelles, les périmètres géographiques d'étude sont constants.

Voir les cartes en annexes.

Population active : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. L'approche retenue dans COMETE est celle au sens du BIT (Bureau International du Travail).

Population sans doubles comptes : Elle comprend toutes les personnes (françaises ou étrangères) résidant sur le territoire. La population est dite "sans doubles comptes" car elle comptabilise une seule fois les personnes ayant des attaches dans deux communes (élèves internes, militaires du contingent ou personnes vivant en collectivité), chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois et dans une seule commune. Elle présente l'intérêt d'être cumulable à tous les niveaux géographiques.

Productivité apparente du travail (en euros) : Rapport de la valeur ajoutée à l'emploi total. Son évolution peut résulter d'une plus grande utilisation de capital et le qualificatif « apparente » prévient qu'il ne faut pas en attribuer la cause à la seule productivité du travail.

Professions en tension de recrutement : Une profession est définie comme en tension de recrutement lorsqu'elle répond à la fois à trois critères :

- un ratio de tension supérieur à 0,9 : soit un nombre d'offres déposées à l'ANPE voisin ou supérieur à celui des demandes nouvelles enregistrées sur la même période,
- un taux de demande d'emploi inférieur à 9,9% (taux de chômage moyen) : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de période est inférieur à 9,9% de la population active disponible,
- un taux de satisfaction des offres (sorties traitées du fichier de l'ANPE) inférieur ou égal à 85%, taux de satisfaction cible d'un objectif atteint par l'ANPE et conforme au taux moyen acquis pour l'ensemble des offres traitées par l'ANPE. Un taux inférieur à 85%, voire nettement inférieur, exprime une certaine difficulté de l'ANPE à trouver des personnes au profil demandé par les offreurs.

En cumulant ces trois critères de sélection, cette analyse élimine de fait toutes les professions qui recrutent de manière intensive sur des contrats courts tout en alimentant un chômage récurrent et pléthorique et qui dans la majorité des cas ne présentent pas de réelles difficultés de réponse de l'ANPE.

Cette approche a été effectuée au niveau de la nomenclature des "familles professionnelles" en 96 postes pour la zone ELA (Equipe Locale d'action) de Caen.

Pour analyser les professions en tension de recrutement, la DRTEFP utilise les catégories 1+6, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi à temps plein et à durée indéterminée.

Les familles professionnelles dont le nombre d'offres d'emplois enregistrées en 2007 est inférieur à 40 ne sont pas prises en compte.

Ratio de tension : Rapport entre le flux d'offres d'emploi déposées et le flux de demandes d'emploi (c'est-à-dire les inscriptions) sur la dernière année écoulée.

Recensements de population :

Les données historiques sur l'emploi de 1962 à 1999 correspondent à une exploitation complémentaire des recensements de population (années de recensement : 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999). Il s'agit d'un sondage au quart : une feuille de logement sur quatre est exploitée. Les données actualisées (2006) du nouveau recensement seront disponibles à partir de 2009 uniquement.

L'emploi est comptabilisé au lieu de travail.

En 1962, les données manquent pour deux communes : Cambes-en-Plaine et Saint-Germain-La-Blanche-Herbe. Par conséquent, pour ces deux communes, une hypothèse de stabilité des données par rapport à 1968 a été appliquée pour l'année 1962.

Retraités du Régime Général et départs à la retraite :

Les données sur les retraités concernent uniquement les retraités du Régime Général. Le Régime Complémentaire n'est pas inclus. Sont exclus les retraités des professions suivantes : commerçants, artisans, fonctionnaires, agriculteurs et professions libérales.

Les informations sont comptabilisées au lieu de résidence (et comprennent également les retraités résidents sur le territoire mais inscrits dans une autre CRAM).

Certaines personnes sont déjà sans activité au moment où elles font leur demande de retraite.

La loi Fillon de 2003 permet aux personnes ayant commencé à travailler tôt de partir après 40 ans d'activité.

L'année 2006 correspond à la première année du papy boom, 1946 étant la première année de grande reprise des naissances après la seconde guerre mondiale.

Services principalement marchands : Transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers.

Services principalement non marchands : Education, santé et action sociale, administration publique et activités associatives et extra-territoriales.

SHON : Surface Hors Oeuvre Nette : somme de toutes les surfaces de planchers de chaque niveau de bâtiment après déduction de certaines surfaces.

SITADEL – DRE (Direction Régionale de l'Équipement) : La source SITADEL (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux) s'appuie sur les permis de construire.

Il s'agit de données en date de prise en compte.

Secteur secondaire : Bâtiments industriels ; bâtiments de stockage non agricole ; ouvrages spéciaux.

Secteur tertiaire marchand : Bureaux ; commerces ; aires de stationnement – parking ; hôtels, motels et autres locaux d'hébergement.

Équipements collectifs (locaux non marchands) : Transports, poste, télécommunication ; bâtiments d'enseignement ; bâtiments culture et loisirs ; bâtiments de santé ; bâtiments hygiène et action sociale.

Autres (tableau) : Ouvrages spéciaux ; aires de stationnement – parking ; hôtels, motels et autres locaux d'hébergement.

Locaux marchands : bâtiments agricoles ; bâtiments du secteur secondaire et du secteur tertiaire marchand.

Sphère d'activité : L'activité a été découpée en trois sphères qui renvoient à des logiques différentes de localisation de l'activité :

- la **sphère « productive »** englobe les secteurs orientés vers les marchés extérieurs au territoire considéré. C'est la partie de l'économie la plus exposée aux contraintes et aux chocs de l'économie mondialisée : l'emploi suit les entreprises. On y retrouve essentiellement l'industrie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières ;
- la **sphère de « l'économie résidentielle »** contient les services marchands aux personnes, dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements de la sphère "publique", qui se développent près des lieux où les populations résident ou simplement séjournent comme les touristes : l'emploi suit la population. Sont comprises principalement dans cette sphère les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques constituées en établissements publics à caractère industriel et commercial comme la SNCF et La Poste.
- la **sphère « publique »** dont la localisation est d'abord commandée par l'organisation administrative du territoire, et la part des services de proximité inclus dans la fonction publique. On y trouve les emplois relevant des trois fonctions publiques : d'Etat, territoriale et hospitalière. Sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités...).

Ce découpage sectoriel reste schématique, puisque bien entendu tous les secteurs sont productifs (créateurs de valeur ajoutée), les services aux personnes comme le tourisme ne sont pas à l'abri de la conjoncture internationale. Le contenu en activités de la fonction publique est lui même très divers et la localisation des emplois publics peut obéir à des logiques variables selon que prévalent les impératifs de proximité ou de centralité.

Stock d'établissements : Les données concernent les champs marchand et non marchand, en excluant les unités sans réalité économique.

Le stock d'établissements peut conserver des unités déjà cessées et non signalées à l'INSEE. Les données sur le secteur agricole permettent d'évaluer approximativement une présence agricole et non d'effectuer un strict dénombrement des exploitations.

L'INSEE déconseille de comparer les stocks de deux années consécutives. En effet, une partie des cessations est connue par des enquêtes dont le volume est variable d'une année à l'autre.

Taux de chômage : Le taux de chômage est le rapport (en %) entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs. Le taux

de chômage est localisé au niveau de la zone d'emploi, en moyenne trimestrielle (données corrigées des variations saisonnières).

Taux de création d'établissement : nombre de créations d'établissement d'une année / stock d'établissement au 1^{er} janvier de cette même année. Cet indicateur est calculé sur le champ marchand non agricole.

Taux de demande d'emploi : Rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi restant inscrits en fin de période (DEFM) et la population active ayant un emploi au recensement de population de 1999 ainsi que les DEFM, c'est-à-dire DEFM / (actifs occupés + DEFM).

Taux de satisfaction des offres : Pourcentage des offres d'emploi satisfaites sur les offres sorties traitées par l'ANPE sur les douze derniers mois.

Tertiaire : Le tertiaire regroupe les secteurs des services et du commerce. Plus précisément : le commerce, les transports, les activités financières, les activités immobilières, les services aux entreprises, l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration.

Travail temporaire (intérimaires) : Dans les données d'emploi de Caen la mer, les emplois intérimaires sont classés dans les services aux entreprises, secteur auquel les agences de travail temporaire appartiennent. Ils ne sont pas ventilés selon les secteurs des entreprises recourant à l'intérim (par exemple : industrie automobile, BTP,...). Les données réparties selon les secteurs utilisateurs ne sont pas disponibles à une échelle infra-départementale. Les intérimaires inscrits dans les agences de travail temporaire situées à Caen la mer peuvent intervenir dans des entreprises localisées hors de la Communauté d'agglomération (échelle départementale, voire régionale).

Urbanisme commercial : Les informations concernent les magasins de plus de 300 m². Les magasins de moins de 300 m² situés dans des centres commerciaux ne sont pas inclus dans les statistiques d'urbanisme commercial (bien qu'ils soient intégrés dans les surfaces soumises à autorisation en CDEC).

Les données proviennent de l'Institut Français du Libre Service (IFLS).
Densité de l'urbanisme commercial : surfaces de vente pour 1 000 habitants

URSSAF – effectifs salariés :

Sont exclus des statistiques les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est également présente dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des URSSAF n'est donc pas totale.

L'effectif salarié est un effectif inscrit en fin d'année, soit le nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail en cours au 31/12. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Il ne s'agit donc pas de l'emploi en équivalent temps plein.

Les secteurs « administration » et « éducation-santé-action sociale » comprennent uniquement les contrats de droit privé.

En 2007, le secteur d'activité du site NXP de Colombelles a changé : il s'agit dorénavant du secteur du commerce de gros. Pour masquer les variations dues à ce changement de secteur d'activité, les effectifs de NXP du site de Colombelles sont réaffectés à l'industrie des composants électriques et électroniques (industrie des biens intermédiaires) pour les données de l'année 2007.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est une notion d'économie qui permet de mesurer la valeur créée par un acteur économique. Elle est égale à la production moins les consommations intermédiaires.

Les concepts utilisés par COMETE sont ceux de la comptabilité nationale.

Les données correspondent à la valeur ajoutée des établissements et non celle des entreprises afin d'être représentatif au niveau local.


Les données sont exprimées en euros courants.

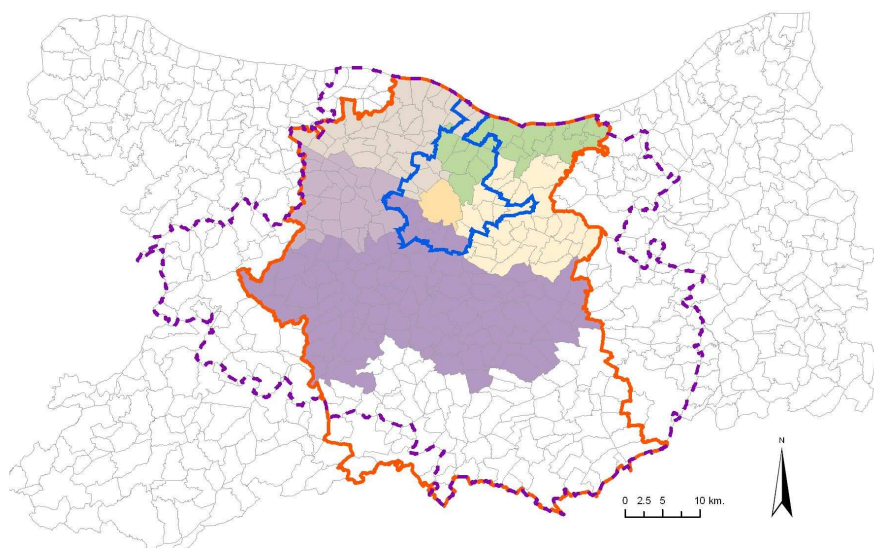
Valeur ajoutée du tertiaire non marchand : La production non marchande n'est pas vendue : il n'y a donc pas de chiffre d'affaires. La valeur ajoutée est donc calculée en partant des coûts, en excluant les investissements et les consommations intermédiaires.

Pour en savoir plus :

- « L'année économique et sociale en Basse-Normandie – Bilan 2007 » - INSEE Basse-Normandie – Juin 2008
- « La situation économique et de l'emploi en Basse-Normandie au 1^{er} janvier 2008 » - CESR Basse-Normandie - avril 2008
- « Tendances de l'emploi en Basse-Normandie en 2007 dans les grands établissements (occupant au moins 50 salariés) » - Temps Forts Basse-Normandie Travail Emploi Formation N°54 – DRTEFP Basse-Normandie – Juillet 2008
- « Enquête Besoins en main d'œuvre 2008 – Basse-Normandie » – Unédic-Assédic-Crédoc – Avril 2008
- « L'emploi par professions en 2010 » - Temps Forts Basse-Normandie Travail Emploi Formation N°37 – DRTEFP Basse-Normandie – Décembre 2005
- « La Basse-Normandie est la cinquième région de métropole quant au poids de l'économie sociale dans l'emploi salarié total » - e pour cent n°14 – Septembre 2008
- « Deuxième trimestre 2008 : recul net d'activité et contraction de l'emploi salarié » - Cent pour Cent – INSEE Basse-Normandie - N°184 – Octobre 2008
- « Zoom sur l'emploi au 30 juin 2008 » - Regard n°3 – URSSAF Basse-Normandie – Octobre 2008
- « Bulletin trimestriel de l'emploi, du marché du travail et des politiques d'emploi au 2^e trimestre 2008 » - Temps Forts Basse-Normandie DRTEFP – Octobre 2008
- « Tableaux de l'économie bas-normande 2008 » - INSEE Basse-Normandie – 2008
- « Atlas de la Basse-Normandie » - Pascal BULEON – 2006
- « Economie de Caen-Métropole » - AUCAME – Mai 2008
- « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes » - INSEE Première n° 1 201 – Juillet 2008
- « L'emploi en France depuis 30 ans », Vue d'ensemble – INSEE 2008
- « L'état de l'emploi » - Alternatives Economiques – Hors-série pratique n°32 – Janvier 2008
- Les lettres Basse-Normandie Info de la DRTEFP Basse-Normandie
- Les Tableaux de bord trimestriels de l'emploi sur Caen la mer de la MEFAC
- « L'immobilier d'entreprise en régions » - CBRE - édition 2008
- « L'équipement commercial des aires urbaines du Nord-Ouest de la France » - Qu'en savons-nous ? N°5 – AUCAME – Octobre 2008
- « L'équipement commercial de Caen-Métropole » - Qu'en savons-nous ? N°6 – AUCAME – Octobre 2008
- « La grande distribution dans l'aire urbaine de Caen » - Qu'en savons-nous ? N°7 – AUCAME – Octobre 2008
- « Atlas régional - effectifs d'étudiants en 2006-2007 » - Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Juin 2008

Annexes : Périmètres géographiques d'étude

 Département du Calvados
Agences Locales de l'Emploi (ALE)
zone de territorialisation (ELA)
et bassin d'emploi de Caen-la-mer



Contexte territorial

-  Communes
-  Caen-la-mer

Zone de territorialisation de Caen (ELA)



Bassin d'emploi de Caen

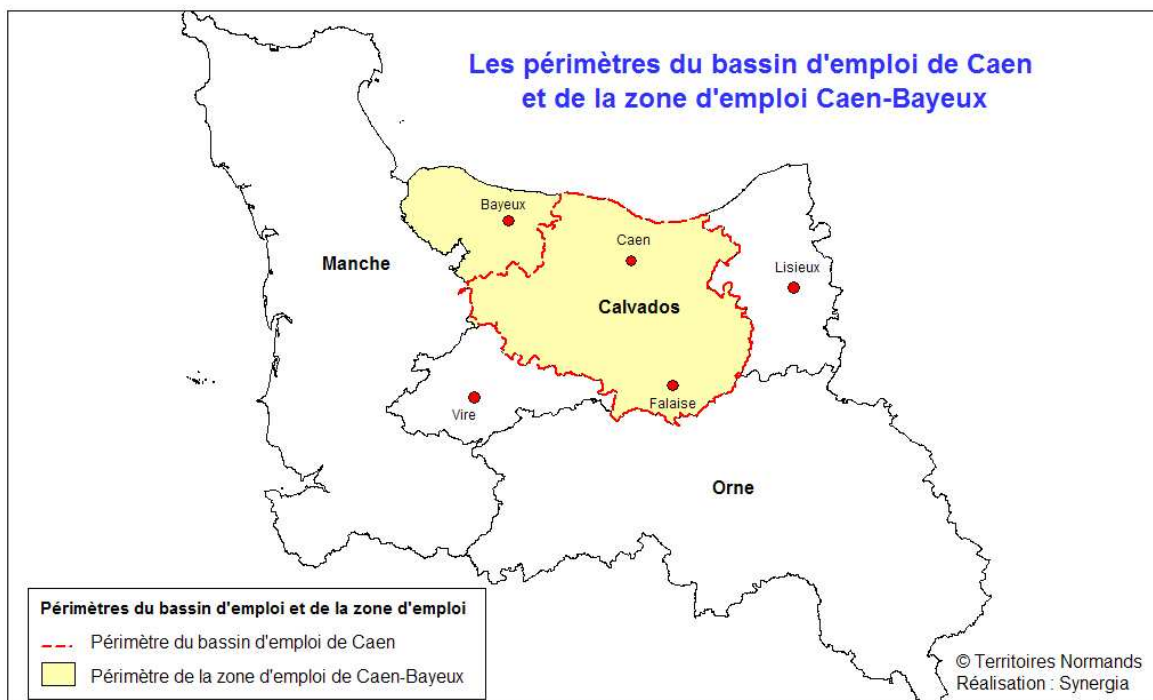


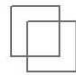
Agences Locales pour l'Emploi (ALE, 2006)

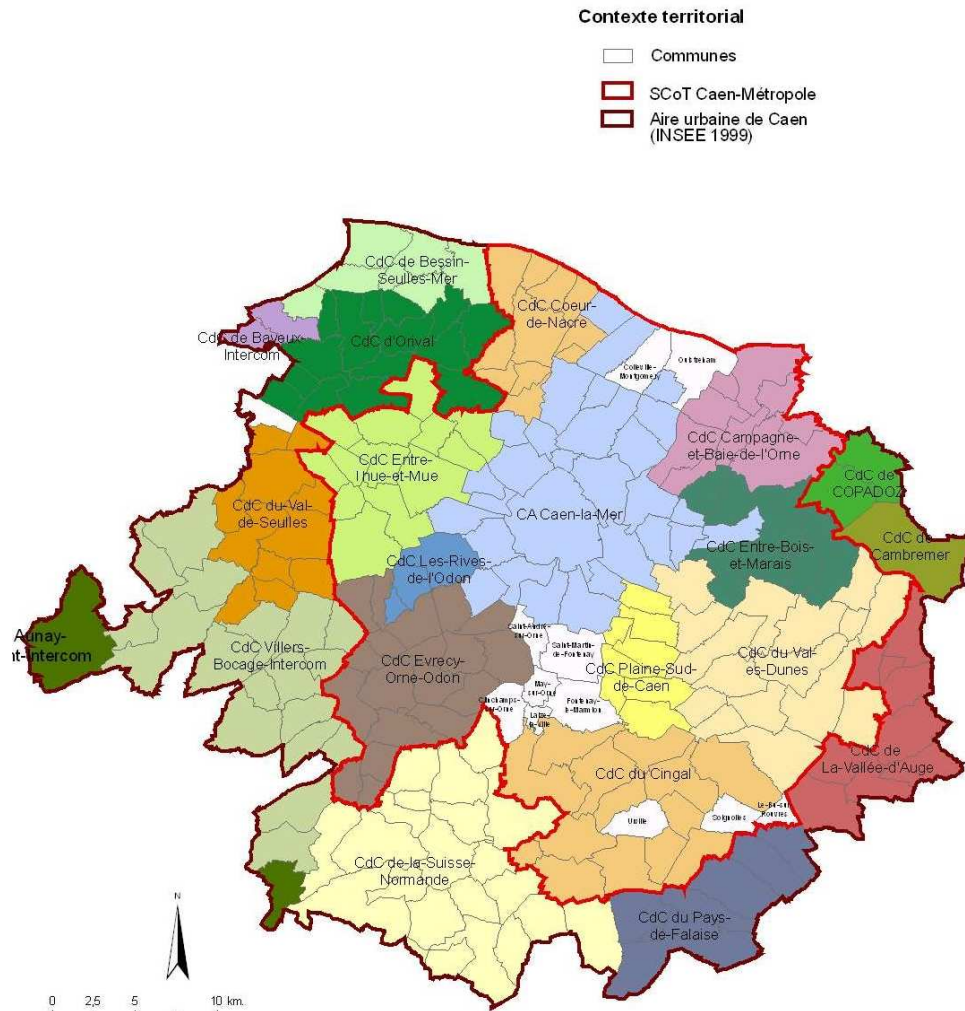
-  Caen 1/2 Lune
-  Caen Beaulieu
-  Caen Centre
-  Caen Clémenceau
-  Hérouville St Cl
-  Plusieurs ALE



Logiciel : ARCGIS - Lambert I carto
Sources : CBDCarlo, 2006 ; INSEE Basse-Normandie, 2007.
Réalisation : @AUCAME, 22/09/2007
0314_ALE/ELA/03E/02_CaenLaMer.mxd






 Aire Urbaine de Caen (1999)
Groupements de communes à fiscalité propre
de coopération intercommunale au 31/12/2006

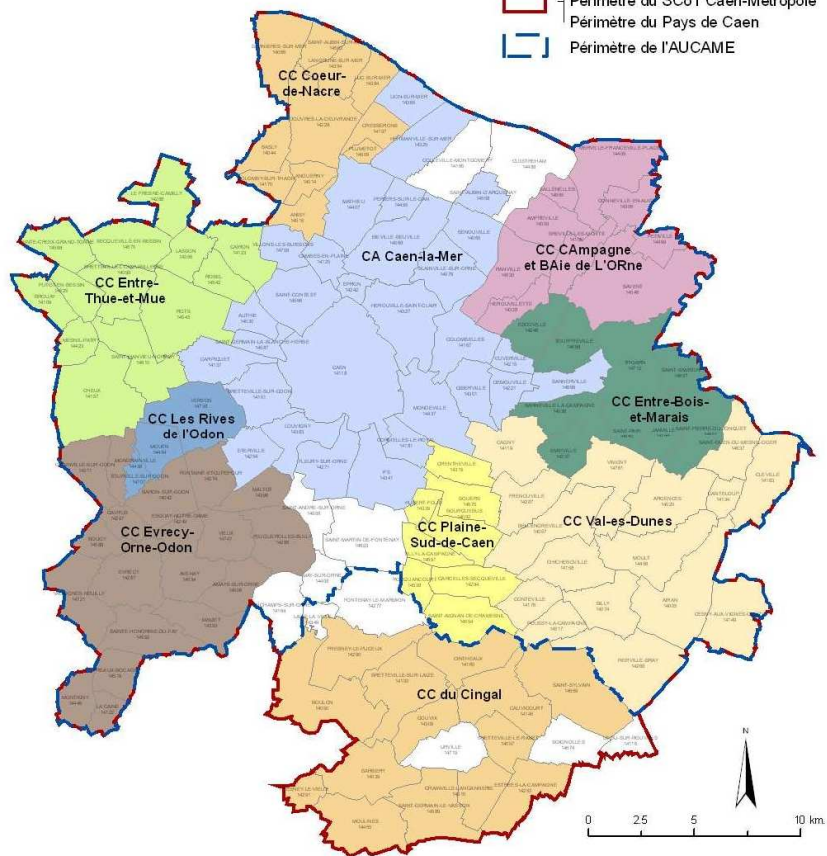


 **AUCAME**
Logiciel : ARC GIS - Lambert II carto
Sources : 990 Carto, 2006 ; 99 Préfecture
de Région Basse-Normandie, 2007.
Réalisation : SAUCAME, 2007
Aire_Urba99_EPIC061231.arx

Périmètre de Caen-Métropole (SCOT)

* CC : Communauté de communes
CA : Communauté d'Agglomération

-  Communes
-  Périmètre du SCOT Caen-Métropole
-  Périmètre de l'AUCAME



 Logiciel: ARC GIS - Lambert cart.
Sources: ©BD Carthage, 2006 ; GAUCAME, 2007
Réalisation: GAUCAME, 2007
AUCAMEOS_intervocoe_1_coeur.docx